

A qui m'adresser si j'ai un problème avec une SLSP pour la location d'un logement social (Wallonie) ?

Mise à jour : Mercredi 11 août 2021

Région wallonne

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

Plusieurs acteurs peuvent intervenir pour régler votre problème :

Votre Société de Logement de Service Public (SLSP) :

Privilégiez le dialogue avec votre SLSP, envoyez-lui votre réclamation par recommandé (gardez-en une copie) et essayez de trouver une solution à votre problème ensemble. Vous devez introduire votre réclamation dans les 30 jours de la notification de la décision que vous contestez. Ou dans les 30 jours de la publication de la décision aux valves de la SLSP (par exemple, si vous contester l'attribution d'un logement à un autre candidat).

La Société wallonne du logement :

La <u>SWL</u> peut vous orienter dans vos démarches. Elle peut vérifier le bien-fondé de votre réclamation, analyser l'attitude de la SLSP, et, en cas de faute de l'un ou l'autre, essayer de désamorcer le conflit.

Le médiateur de la Région wallonne :

Pour plus d'infos, voyez 'Existe-t-il un service de médiation pour les logements sociaux ?'.

La Chambre des recours :

Elle est compétente pour trancher certains litiges uniquement. Pour plus d'informations, voyez '<u>Dans quels cas puis-je</u> m'adresser à la chambre des recours ?'.

Le juge de paix

Il est compétent pour tous les conflits locatifs. Si le dialogue est encore possible, tentez une **conciliation**, sinon, demandez au juge de paix de **trancher votre conflit**.

Il n'est pas compétent pour les questions d'attribution d'un logement social.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

Articles 5 et de 7 à 11 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public.

Les documents types

A qui m'adresser si j'ai un problème avec une SLSP pour la location d'un logement social (Wallonie) ?

Brochure: Habiter un logement social - janvier 2024 éditée par la Société Wallonne de Logement.

